

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 12 février 2001

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 16

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : M. MEYER-KUHN.

DEL. N° 15/2001

OBJET : STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

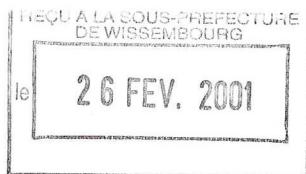
Le Bureau réuni le 15 janvier 2001 avait décidé de confier la mission d'animation développement du secteur petite enfance à Mme Anne BASTIEN durant la période de congé de maladie et maternité de Mlle Véronique SCHILT et de créer un poste d'agent contractuel à 19/39^e et pour la durée de la période de congé maladie et maternité de Mlle Véronique SCHILT pour assurer le remplacement de Mme Anne BASTIEN au poste de directrice de la halte-garderie.

Le Président informe le Bureau que, depuis, Mme BASTIEN a présenté sa démission du poste de directrice et qu'il convient de procéder à son remplacement définitif dans le cadre du poste existant.

En conséquence, il conviendra tout de même de pourvoir au remplacement temporaire de Mlle Véronique SCHILT et de créer un poste d'agent contractuel de 10/39^e pour la durée de son congé de maternité.

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'agent contractuel de 10/39^e pour la durée du congé de maternité de Mlle Véronique SCHILT ;***
- autorise le Président à procéder à la déclaration de vacance du poste ;***
- donne délégation au Président pour la définition des missions et de la rémunération de l'agent.***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 février 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. LOGEL".